

Image not found or type unknown



## Remuneration Chomage partiel

Par **vince5967**, le **08/01/2016** à **14:44**

Bonjour,

Voici le soucis que je rencontre et les questions qui vont avec ... actuellement employé dans un magasin, celui ci arrive en fin de bail et nous quittons le local actuel le 31 janvier pour emménager dans un nouveau le 15 mars, durant cette periode de transition l'employeur compte a priori nous mettre au chomage partiel car pas de lieu de travail... pouvons nous demander à garder l'integralité de notre salaire malgré tout ? Doit il nous fournir un document de dispense d'activité ? peut on poser des CP pendant cette periode ?

Merci de votre aide !

Cordialement

Par **P.M.**, le **08/01/2016** à **16:52**

Bonjour,

A priori, vous pouvez demander à être en congés payés pendant cette période...

Pour l'indemnisation de l'activité réduite, je vous propose [ce dossier](#)...